

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez prochainement de la direction de l'école primaire de votre enfant un formulaire pour son inscription en secondaire¹. Celui-ci doit être déposé durant la période du **11 février au 01 mars** inclus dans l'école secondaire qui constitue votre **1^{er} choix**.

Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription. Il est donc inutile de vous organiser pour déposer votre formulaire dans les premiers jours. Vous disposez de trois semaines complètes pour vous présenter à l'école et faire enregistrer le formulaire d'inscription. Vous trouverez ci-dessous les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier). Il n'est donc **pas nécessaire de prendre rendez-vous**.

Lundi 11/02/19 08:30 → 13:00 14:00 → 16:45	Lundi 18/02/19 08:30 → 11:00 14:00 → 16:00	Lundi 25/02/19 08:30 → 11:00
Mardi 12/02/19 08:30 → 13:00 14:00 → 16:30	Mardi 19/02/19 08:30 → 11:00 15:00 → 18:00	Mardi 26/02/19 08:30 → 12:00 14:00 → 16:30
Mercredi 13/02/19 08:30 → 10:45	Mercredi 20/02/19 08:30 → 11:00 11:30 → 14:30	Mercredi 27/02/19 08:30 → 11:00 11:30 → 13:00
Jeudi 14/02/19 08:30 → 11:00 14:00 → 19:00	Jeudi 21/03/19 09:30 → 11:00 14:00 → 16:00	Jeudi 28/02/19 08:30 → 11:00 11:30 → 13:00
Vendredi 15/02/19 08:30 → 11:00 14:00 → 15:30	Vendredi 22/03/19 08:30 → 10:30 11:30 → 13:00 14:00 → 16:00	Vendredi 01/03/19 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés en main propre par les parents ou leur mandataire. Veuillez noter que les frères et sœurs aînés qui fréquentent notre établissement ainsi que les membres de notre personnel ne sont pas habilités à recevoir procuration.

¹ Les parents qui n'ont pas reçu de formulaire ou qui l'auraient égaré doivent se présenter dans l'école secondaire qui constitue leur premier choix. Celle-ci est habilitée à leur délivrer un formulaire ou un duplicata.